



ANNEE SCOLAIRE 2025 – 2026

Tarifs périscolaires applicables à compter du 01/09/2025

TARIFS CANTINE

	HORAIRES	TARIFS	TARIFS DANS LE CADRE D'UN PAI (repas fourni par les parents)
CANTINE (enfants domiciliés à Réau)	11H30 – 13H20	3,70 €	1,75 €
CANTINE (enfants scolarisés non domiciliés à Réau)		4,70 €	2,25 €
CANTINE TARIF MAJORE (ne remplissant pas les conditions d'inscription)		7,00 €	3,55 €
CANTINE TARIF MAJORE (En cas de non-récupération de l'enfant à 11H30)		10,00 €	

Le prix du repas de cantine pourra être majoré en cas de contraintes imposées par notre prestataire dans certains cas exceptionnels de force majeure, indépendant de la volonté de la commune (pandémie, augmentation des tarifs par le prestataire en raison de hausse des matières premières...)

TARIFS GARDERIE

	HORAIRES	TARIFS
GARDERIE MATIN	7H30 – 8h30	1,80 €
GARDERIE SOIR	16H30 – 18H30	2,95 €
GARDERIE SOIR MAJORATION dès le deuxième retard constaté	Après 18H30	10,00 €

TARIFS CENTRE DE LOISIRS (MERCREDI)

	HORAIRES	TARIFS
CENTRE DE LOISIRS (enfants domiciliés à Réau ou dont l'un des parents est domicilié à Réau)	7H30 – 18H30	Frais de garde : 12,00 € Repas : 3,70 €
CENTRE DE LOISIRS (enfants scolarisés non domiciliés à Réau)		Frais de garde : 12,00 € Repas : 4,70 €
TARIF MAJORE (ne remplissant pas les conditions d'inscription)		Frais de garde : 12,00 € Repas : 7,00 €
CENTRE DE LOISIRS (personnel communal titulaire ou non à temps complet ou non / intervenant UFCV exerçant ses fonctions à plus de 50% d'un temps complet sur la commune)		Frais de garde : 16,00 € Repas : 4,70 €

TARIFS CENTRE DE LOISIRS (VACANCES SCOLAIRES)

	HORAIRES	TARIFS
CENTRE DE LOISIRS (enfants domiciliés à Réau ou dont l'un des parents est domicilié à Réau)	7H30 – 18H30	Frais de garde : 12,00 € Repas : 3,70 €
CENTRE DE LOISIRS (enfants scolarisés non domiciliés à Réau)		Frais de garde : 12,00 € Repas : 4,70 €
TARIF MAJORE (ne remplissant pas les conditions d'inscription)		Frais de garde : 12,00 € Repas : 7,00 €
CENTRE DE LOISIRS (personnel communal titulaire ou non à temps complet ou non / intervenant UFCV exerçant ses fonctions à plus de 50% d'un temps complet sur la commune)		Frais de garde : 16,00 € Repas : 4,70 €